

Fiche de pension 2018 disponible à partir de décembre 2018

**pour les assurances de groupe classiques pour les salariés et les indépendants et
pour les assurances de groupe Scala pour les salariés**

Les fiches de pension pour 2018 seront envoyées **dans le courant du mois de décembre 2018** :

- aux affiliés actifs disposant d'une assurance de groupe classique et/ou Scala
- à vos clients indépendants dans notre gamme classique¹

Cette fiche leur donnera un **relevé annuel de leur plan de pension complémentaire au 1^{er} janvier 2018** et une estimation des montants qu'ils percevront à l'âge de la pension et/ou que leurs bénéficiaires percevront en cas de décès².

Le document reprend la situation du contrat après l'octroi de la participation bénéficiaire jusqu'en 2016 inclus. La participation bénéficiaire de 2017 est octroyée dans le courant de 2018 et n'apparaîtra que sur la prochaine fiche de pension (fin 2019).

Les modifications intervenues entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ne seront visibles que sur la fiche de pension de l'an prochain.

Tous les affiliés peuvent aussi **consulter leurs montants sur www.mypension.be**. Quant aux clients indépendants, nous les renvoyons vers vous pour un relevé actualisé de la situation de leur contrat.

eBox

Nous invitons également les affiliés et vos clients indépendants à activer leur eBox. Il s'agit d'une boîte aux lettres digitale, créée par la sécurité sociale sur le site mysocialsecurity.be, qui est utilisée notamment pour l'envoi des fiches de pension.

Une fois celle-ci activée, l'assuré ne les reçoit plus en version papier.

Plus de détails

Nous vous informerons à nouveau dès que les lettres seront envoyées.

Vous trouverez déjà une explication détaillée de la fiche de pension et une FAQ sur www.nn.be/fr/fichepension.

¹ Vos clients indépendants Scala ont reçu fin octobre un relevé actualisé de leur police.

² Cette fiche ne fait pas mention d'une éventuelle assurance complémentaire incapacité de travail.